

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.

Siège Social : Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Chérif BEN ZINA (Cabinet CMC) et Mr Walid BEN AYED (Consulting & Financial Firm).

BILAN ARRETE AU 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2024	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	1 213 308,988	1 155 210,562	58 098,426	93 632,806
AC13- Fonds commercial	163 128,363	0,000	163 128,363	289 873,597
	1 376 437,351	1 155 210,562	221 226,789	383 506,403
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	8 905 850,037	6 616 924,518	2 288 925,519	2 174 332,735
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 534 380,846	1 419 249,630	115 131,216	122 545,405
	10 440 230,883	8 036 174,148	2 404 056,735	2 296 878,140
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	18 861 019,302	6 407 402,052	12 453 617,250	12 924 842,733
AC312-Terrains et constructions hors exploitation	7 377 261,358	2 037 816,683	5 339 444,675	5 376 627,025
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations	0,000	0,000	0,000	0,000
AC322- Bons et obligations émis par les entreprises liées	0,000	0,000	0,000	2 100 000,000
AC323- Placements dans les entreprises avec un lien de participation	166 886 539,117	42 005,124	166 844 533,993	160 954 343,059
AC33-Autres placements financiers			0,000	0,000
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	29 859 046,544	1 311 131,255	28 547 915,289	26 460 499,333
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	89 085 690,779	0,000	89 085 690,779	59 740 093,543
AC334- Autres prêts	2 619 861,875	0,000	2 619 861,875	2 622 115,174
AC336- Autres	1 255 763,585	0,000	1 255 763,585	1 295 650,578
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 451 235,800	0,000	1 451 235,800	1 248 652,766
	317 396 418,360	9 798 355,114	307 598 063,246	272 722 824,211
AC4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats	0,000	0,000	0,000	0,000
	0,000	0,000	0,000	0,000
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques	0,000	0,000	0,000	0,000
	0,000	0,000	0,000	0,000
AC510-Provision pour primes non acquises	12 448 537,210	0,000	12 448 537,210	13 965 854,587
AC531-Provision pour sinistres non vie	43 035 780,194	0,000	43 035 780,194	93 732 602,719
	55 484 317,404	0,000	55 484 317,404	107 698 457,306
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	6 428 393,275	0,000	6 428 393,275	3 962 520,418
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	39 282 860,530	12 617 107,917	26 665 752,613	24 313 311,970
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	7 762 075,513	0,000	7 762 075,513	5 088 266,715
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	7 255 121,899	432 693,482	6 822 428,417	7 235 361,625
AC63-Autres créances			0,000	0,000
AC631-Personnel	95 896,060	0,000	95 896,060	65 202,984
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	370 326,855	0,000	370 326,855	1 937 547,975
AC633-Débiteurs divers	1 739 066,003	416 883,140	1 322 182,863	9 435 814,808
	62 933 740,135	13 466 684,539	49 467 055,596	52 038 026,495
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 457 738,677	0,000	7 457 738,677	8 181 144,850
AC72-Charges reportées	0,000	0,000	0,000	0,000
AC721-frais d'acquisition reportés	4 268 143,806	0,000	4 268 143,806	3 309 608,362
AC722-Autres charges à répartir	3 390 725,110	3 210 859,858	179 865,252	463 790,807
AC73-Comptes de régularisation Actif	0,000	0,000	0,000	0,000
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	8 114 331,722	0,000	8 114 331,722	6 225 960,987
AC733-Autres comptes de régularisation	955 179,014	0,000	955 179,014	1 243 219,200
	24 186 118,329	3 210 859,858	20 975 258,471	19 423 724,206
Total de l'actif	471 817 262,462	35 667 284,221	436 149 978,241	454 563 416,761

BILAN ARRETE AU 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2024	31/12/2023
Situation arrêtée au 31/12/2024		
Capitaux propres		
CP1- Capitaux propres	25 000 000,000	25 000 000,000
CP2- Réserves et primes liées au capital	120 653 656,257	115 828 455,307
CP5- Résultat reporté	1 886 356,854	2 384 286,632
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	147 540 013,111	143 212 741,939
CP6- Résultat de l'exercice	7 866 206,802	8 679 870,222
Total capitaux propres avant affectation	155 406 219,913	151 892 612,161
PA1-Autres passifs financiers		
PA14- Dettes envers les établissements bancaires et financiers	9 896 300,000	0,000
	9 896 300,000	0,000
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA21-Provisions pour pension et obligations similaires	0,000	0,000
PA22-Provisions pour impôts	0,000	0,000
PA23-Autres provisions	3 955 856,726	3 180 199,670
	3 955 856,726	3 180 199,670
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310- Provisions pour primes non acquises	36 211 537,843	35 535 293,298
PA331- Provision pour sinistres (non vie)	137 112 421,412	182 793 125,501
PA341- Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	5 265 165,779	2 439 107,950
PA350 - Provision pour égalisation et équilibrage	2 142 227,192	2 333 219,702
PA361- Autres provisions techniques (non vie)	2 780 594,289	2 807 688,066
	183 511 946,515	225 908 434,517
PA4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	0,000	0,000
	0,000	0,000
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	16 535 359,709	16 899 193,941
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	18 540 008,193	14 186 438,503
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA621-Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entre	31 882 889,931	29 663 631,944
PA63-Autres dettes		
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	62 935,602	62 935,602
PA632-Personnel	1 927 063,473	1 508 117,970
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 618 048,655	4 072 123,481
PA634-Créditeurs divers	7 156 018,319	5 913 950,819
	65 186 964,173	55 407 198,319
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA710-Report de commissions reçus des réassureurs	1 657 331,205	1 111 787,327
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	0,000	163 990,826
	1 657 331,205	1 275 778,153
Total du passif	280 743 758,328	302 670 804,600
Total des capitaux propres et du passif	436 149 978,241	454 563 416,761

**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou
de la réassurance non Vie au 31 Décembre 2024**
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Rubriques		Opérations brutes 2024	Cessions et/ou rétrocessions 2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
PRNV1	Primes acquises				
PRNV11	Primes émises et acceptées	173 703 726,596	-61 131 879,433	112 571 847,163	101 303 854,195
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-676 244,545	-1 517 317,360	-2 193 561,905	-1 267 483,754
		173 027 482,051	-62 649 196,793	110 378 285,258	100 036 370,441
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	10 199 981,837		10 199 981,837	8 628 009,415
		10 199 981,837		10 199 981,837	8 628 009,415
PRNV2	Autres produits techniques				
CHNV1	Charges de sinistres				
CHNV11	Montants payés	-113 102 840,783	38 363 635,079	-74 739 205,704	-72 605 507,684
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	45 680 704,089	-50 696 822,525	-5 016 118,436	-2 854 018,783
		-67 422 136,694	-12 333 187,446	-79 755 324,140	-75 459 526,467
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	27 093,777		27 093,777	-400 075,166
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes	-5 072 062,138		-5 072 062,138	-4 617 307,567
CHNV4	Frais d'exploitation				
CHNV41	Frais d'acquisition	-13 922 301,316		-13 922 301,316	-11 936 766,061
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	958 535,441		958 535,441	437 447,737
CHNV43	Frais d'administration	-14 058 596,049		-14 058 596,049	-13 183 665,682
CHNV44	commissions reçues des réassureurs		6 648 268,521	6 648 268,521	5 072 098,186
		-27 022 361,924	6 648 268,521	-20 374 093,403	-19 610 885,820
CHNV5	Autres charges techniques	-4 308 229,781		-4 308 229,781	-728 864,712
CHNV6	Provision pour égalisation et équilibrage	190 992,510		190 992,510	-462 327,838
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	79 620 759,639	-68 334 115,718	11 286 643,921	7 385 392,285

Etat de résultat
Au 31 Décembre 2024
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Rubriques		2024	2023
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	11 286 643,921	7 385 392,285
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
PRNT11	Revenus des placements	17 835 692,745	13 771 809,919
PRNT12	Produits des autres placements		
PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements	0,000	1 311 131,255
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	532 143,929	2 090 714,650
	Sous total 1	29 654 480,595	24 559 048,109
CHNT1	Charges des placements		
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-2 666 342,171	-2 266 165,705
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-42 005,124	-1 311 131,255
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 156,690	-1 726,717
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-10 199 981,837	-8 628 009,415
PRNT2	Autres produits non techniques	81 835,832	81 843,122
CHNT3	Autres charges non techniques	-6 294 070,157	-2 153 783,712
	Sous total 2	-19 124 720,147	-14 278 973,681
	Résultat provenant des activités ordinaires	10 529 760,448	10 280 074,428
CHNT4	Impôts sur le résultat	-2 219 628,000	-1 302 491,750
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	8 310 132,448	8 977 582,678
CHNT5	Pertes extraordinaires	-443 925,646	-297 712,456
	Résultat net de l'exercice	7 866 206,802	8 679 870,222

Tableau des engagements reçus et donnés
Au 31 Décembre 2024
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

		2024	2023
HB1	Engagements reçus		
HB2	Engagements donnés		
HB21	<i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0,000	0,000
HB22	<i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>		
HB23	<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	9 080 690,000	15 006 225,000
HB24	<i>Autres engagements donnés</i>		
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0,000	0,000
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0,000	0,000
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0,000	0,000
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0,000	0,000

Au 31 Décembre 2024
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	2024	2023
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Encaissements des primes reçues des assurés	178 405 860,786	172 354 012,236
Sommes versées pour paiement des sinistres	-96 095 510,511	-114 473 804,109
Commissions versées aux intermédiaires	-12 707 923,060	-12 075 084,290
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-24 806 061,495	-22 316 831,492
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-8 764 919,201	-3 427 033,303
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-24 036 556,747	-11 526 049,702
Encaissements liés à la cession de placements financiers	5 069 960,076	14 198 580,322
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-17 310 981,120	-16 633 407,459
Produits financiers reçus	14 803 054,938	11 618 506,799
Impôts sur les bénéfices payés	-843 342,042	-803 047,029
Autres mouvements	-14 830 307,888	-12 025 687,410
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-1 116 726,264	4 890 154,563
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-509 777,955	-677 380,627
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-6 859 244,000	-12 809 525,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	1 747 864,332	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-5 621 157,623	-13 486 905,627
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-3 881 822,286	-2 999 982,000
Encaissements provenant d'emprunts	12 896 300,000	3 000 000,000
Remboursements d'emprunts	-3 000 000,000	-6 000 000,000
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	6 014 477,714	-5 999 982,000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	-723 406,173	-14 596 733,064
Trésorerie de début d'exercice	8 181 144,850	22 777 877,914
Trésorerie de fin d'exercice	7 457 738,677	8 181 144,850

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Téléphone : (216) 71 184000 – Télécopie (216) 71 184184 – e.mail : dgen@carte.com.tn

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2024

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1- Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RNE : 0000205M

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président Du Conseil d'Administration : Hassine DOGHRI

Administrateurs

Christian Huyghues DESPOINTES

Radhi MEDDEB

Mourad DOGHRI

Frederic FLEJOU

Union Tunisienne de Participation.

S.E.P.C.M. représenté par Nejib DOGHRI

3- Les produits

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

4- Les clients

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	29	1 267 168,142
- Agents d'exécution	23	1 470 555,731
- Agents de maîtrise	14	1 193 265,664
- Cadres	126	15 073 511,054

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

La provision pour primes non acquises : Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

La provision pour risques en cours : Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

La provision pour sinistres à payer : La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuairé selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respective de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorent d'autant la provision.

Provision d'équilibrage : Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

Provision pour participation aux bénéfices et ristournes : Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

La provision mathématique des rentes : La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquisées et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

Parts des réassureurs dans les PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux de cession réels relatifs à chaque contrat

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux réels de commission.

Frais d'acquisition reportés : Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

Provision pour ristournes : évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

Affectation des produits de placements : Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

B.4. La constatation des charges par destination :

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

En 2023 et suite à la mise en place du nouveau plan comptable, la société a revu la méthode d'affectation des charges comme suit :

L'affectation des charges de personnel : Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifiée à partir de la base du personnel avec une affectation entre production et sinistre ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations a été faite comme suit :
 - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », « Frais de Placement », communs et réassurance selon l'effectif du personnel ;
 - Affectation de la partie « commun » entre Administration, sinistres, réassurances et placements au prorata des charges du personnel affecté directement sur ces lignes
 - Affectation de la partie « réassurance » entre production et sinistre au prorata des charges du personnel affecté directement sur ces lignes
- Dans une troisième étape : affectation des charges par nature sur les différentes catégories au prorata des charges du personnel affecté directement entre Sinistres et Production comme suit :

- Charges de sinistres au prorata du personnel affecté aux sinistres
- Frais de production au prorata du personnel affecté à la production
- Frais de placement au prorata du personnel affecté à la production

L'affectation des commissions : La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système.

Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des charges du personnel de la ligne production et celle de la ligne charges de sinistres.

L'affectation des autres postes de la balance générale : La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des commissions affectées directement par catégorie

C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :

C.1. Amortissements : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

C.2. Provisions pour risques et charges : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

C.3. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

III – FAITS MARQUANTS :

1. Contrôles fiscaux :

- Au cours de l'exercice 2020, la société « CARTE ASSURANCES » a fait l'objet d'un contrôle fiscal préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés et des acomptes provisionnels et ce au titre de l'exercice 2016.

Le 09 Février 2023 la société a été notifié pour un montant de 1 528 896 Dinars.

En 2024 et dans le cadre de l'amnistie fiscale prévue par la loi de finances 2024 la société a conclu un arrangement avec l'administration fiscale qui a aboutie à un échéancier de paiement pour le principal.

- Au cours de l'exercice 2022, la société « CARTE ASSURANCES » a fait l'objet d'un contrôle fiscal ponctuel au titre de l'impôt sur les sociétés, la contribution de solidarité, et la contribution conjoncturelle, pour un montant total notifié le 24 Novembre 2022 de 3 234 195 Dinars et ce au titre de l'exercice 2018.

La société n'ayant pas accepté la notification du contrôle fiscal et ce avec le support et l'appui de son conseiller fiscal considérant que le risque n'existe pas, n'a pas constitué de provision pour risques et charges et elle est entrain de défendre son dossier devant la commission de conciliation.

2. Augmentation du taux d'impôt sur les sociétés :

La loi de finance pour la gestion de l'exercice 2025, a révisé à la hausse le niveau d'imposition des sociétés d'assurance passant de 43% en 2023 à 48% en 2024. Pour faire face à ce niveau d'imposition, la société a procédé à un dégrèvement financier à hauteur de 3 Millions Dinars. Ce montant a permis de réduire le niveau d'imposition effectif au minimum d'impôt.

3. Garantie du passif :

Suite à la fraude détectée dans la société UNION Capital (société résultante de la fusion des sociétés COFIB Capital et UBCI BOURSE), la CARTE a mis en place sa garantie de passif pour payer les fraudes notifiées au plus tard 24 mois à compter de la date de fusion. Le montant liquidé en 2024 et constaté parmi les charges de l'exercice, est de 3,7 Millions de dinars.

La société a mis en place un comité chargé de vérifier les responsabilités de chaque partie prenante à la fraude et de valider les dossiers à indemniser.

Les travaux menés jusqu'au 31/12/2024, ne permettent pas d'estimer l'impact final de cette garantie de passif.

La CARTE se préserve le droit de recours contre les parties prenantes aux fraudes dont notamment la banque dépositaire.

IV - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2024 la somme de 1 376 437,351 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2024 la somme de 1 155 210,562 Dinars contre une valeur de 1 119 676,182 Dinars au 31/12/2023 soit une variation de 35 534,380 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2024	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	163 128,363	-	-	-	163 128,363
Indemnité compensatrice	266 876,719	266 876,719	-	266 876,719	-
Logiciels	946 432,269	852 799,463	35 534,380	888 333,843	58 098,426
Total	1 376 437,351	1 119 676,182	35 534,380	1 155 210,562	221 226,789

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2024 la somme de 10 440 230,883 Dinars contre la somme de 9 817 645,165 Dinars au 31/12/2023 soit une variation de 622 585,718 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2023 la somme de 8 036 174,148 Dinars contre une valeur de 7 123 535,602 Dinars au 31/12/2023 soit une variation de 912 638,546 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2024	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	1 925 649,102	1 396 833,930	138 782,944	1 535 616,874	390 032,228
Mobilier de bureau	1 534 380,846	1 391 645,430	27 604,200	1 419 249,630	115 131,216
Matériel bureautique	256 437,925	231 918,957	3 400,305	235 319,262	21 118,663
Matériel informatique	3 006 468,042	2 348 668,696	116 438,209	2 465 106,905	541 361,137
AAI	3 616 467,052	2 064 980,986	223 929,935	2 288 910,921	1 327 556,131
GSM	100 827,916	86 719,026	5 251,530	91 970,556	8 857,360
Total	10 440 230,883	7 520 767,025	515 407,123	8 036 174,148	2 404 056,735

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 317 396 418,360 Dinars en 2024 contre 281 970 766,368 Dinars en 2023 :

Libelle	Placement Brut 2024	Amort/Prov. 2024	Placement Net 2024	Placement Net 2023	Variation Net
Terrains et constructions	26 238 280,660	8 445 218,735	17 793 061,925	18 301 469,758	-508 407,833
Titres à revenus variables	196 745 585,661	1 353 136,379	195 392 449,282	187 414 842,392	7 977 606,890
Titres à revenus fixes	89 085 690,779	-	89 085 690,779	59 740 093,543	29 345 597,236
Prêts aux entreprises liées	-	-	0,000	2 100 000,000	-2 100 000,000
Prêts au Personnel	2 619 861,875	-	2 619 861,875	2 622 115,174	-2 253,299
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements consignation	1 215 791,365	-	1 215 791,365	1 255 678,358	-39 886,993
Dépôts et cautionnements	39 972,220	-	39 972,220	39 972,220	-
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	1 451 235,800	-	1 451 235,800	1 248 652,766	202 583,034
Total	317 396 418,360	9 798 355,114	307 598 063,246	272 722 824,211	34 875 239,035

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.

Il y'a eu un reclassement des dépôts et cautionnements consignation sinistres et des dépôts et cautionnements respectivement de l'AC612 et AC633 vers l'AC336 Autres au niveau des placements et ce conformément à la NC 27 du SCE.

Notes complémentaires à l'état des placements

	Valeur brute	Amortissement	Valeur comptable nette
IMMEUBLE EXPLOITATION	20 044 329,302	6 407 402,052	13 636 927,250
IMMEUBLE HORS EXPLOITATION	2 655 186,000	2 037 816,683	617 369,317
TERRAIN	3 538 765,358		3 538 765,358
TOTAL	26 238 280,660	8 445 218,735	17 793 061,925

Opérations se rapportant avec des entreprises liées ou avec lien de participation

SOCIETE	FORME JURIDIQUE	Nombre d'actions souscrites	% de détention	Prix global d'acquisition en DT
CIIM	SA	3 125	7,688%	348 093
UTIQUE GAZ	SA	20 000	36,364%	2 000 000
COFITE-SICAF	SA	899 990	99,999%	11 233 640
CCF	SA	62 500	20,833%	729 724
CITE	SA	298 500	93,281%	2 924 386
COTIF-SICAR	SA	2 360 521	94,970%	23 664 117
SIDHET	SA	2 253 201	66,271%	24 260 000
BUSINESS TOWERS	SARL	499 999	76,923%	7 985 278
CARTE VIE	SA	1 483 150	98,877%	24 831 500
CODIS	SA	23 870	44,204%	2 387 045
SERENITY	SA	7 749 500	51,663%	68 414 300

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2024 de 52 214 139,902 Dinars par rapport à 2023 :

Libelles	Provisions 2024	Provisions 2023	Variation
Provisions pour PNA	12 448 537,210	13 965 854,587	-1 517 317,377
Provisions pour sinistres non vie	43 035 780,194	93 732 602,719	-50 696 822,525
Total	55 484 317,404	107 698 457,306	-52 214 139,902

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2023 la somme de 6 428 393,275 Dinars contre 3 962 520,418 Dinars en 2023 et se répartissent comme suit :

Branches	2024	2023	Variation
1 - AUTO	-545 716,344	-494 688,377	-51 027,967
2 - TRANSPORT	1 049 495,802	372 241,015	677 254,787
3 - INCENDIE	1 062 279,760	-314 483,343	1 376 763,103
4 - CONSTRUCTION	204 775,796	157 255,899	47 519,897
5 - R.C GENERALE	179 793,422	155 100,023	24 693,399
7 - DOMMAGES AUX BIENS	305 450,952	-36 775,228	342 226,180
8 - CREDIT ET CAUTION	175 745,892	171 840,932	3 904,960
9 - ASSISTANCE	80 737,823	33 718,978	47 018,845
10 - PROTECTION JURIDIQUE	-10 883,626	-8 721,156	-2 162,470
11 - PERTES PECUNIAIRES	-	-	-
12 - ASSURANCE DE GROUPE	3 954 192,813	3 946 363,321	7 829,492
14 - ACCIDENT DE TRAVAIL	-	-	-
15 - ACCIDENTS CORPORELS	-27 479,015	-19 331,646	-8 147,369
Total	6 428 393,275	3 962 520,418	2 465 872,857

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2024 la somme nette de 26 665 752,613 Dinars contre 24 313 311,970 Dinars en 2023 et se détaille comme suit

Libellés	2024	2023	Variation
Primes à recevoir	45 272 893,723	36 436 985,560	8 835 908,163
Acomptes sur primes à recevoir	-9 711 817,040	-7 338 219,420	-2 373 597,620
Comptes courants agents	1 056 283,127	1 805 765,910	-749 482,783
Effets à recevoir	2 226 926,448	3 817 959,052	-1 591 032,604
Chèques impayés	365 088,563	296 457,039	68 631,524

Provisions pour chèques et effets impayés	-1 941 301,783	-1 995 342,850	54 041,067
Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765,244	54 765,244	-
Autres	4 758,000	4 758,000	-
Prise en charge	13 962,465	-	13 962,465
Provisions pour créances douteuses	-10 675 806,134	-8 769 816,565	-1 905 989,569
Total	26 665 752,613	24 313 311,970	2 352 440,643

La société a exclu de l'assiette de calcul des provisions sur les arriérés certaines relations pour les motifs suivants :

- Des relations sans incident avec un historique assez important
- Des relations avec des primes importantes au vu de la moyenne des primes émises (Sup ou égal à 45 Mille Dinars)
- Des relations bénéficiant d'une souplesse et d'entente commerciale depuis plusieurs années.

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Libellés	2024	2023	Variation
IDA	7 762 075,513	5 088 266,715	2 673 808,798

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 7 255 121,899 Dinars en 2024 contre 7 668 055,107 Dinars en 2023.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 1 788 405,778 Dinars en 2024 contre 11 438 565,767 Dinars en 2023.

Libellés	2024	2023	Variation
Personnel	95 896,060	65 202,984	30 693,076
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	370 326,855	1 937 547,975	-1 567 221,120
Débiteurs divers	1 322 182,863	9 435 814,808	-8 113 631,945
Total	1 788 405,778	11 438 565,767	-9 650 159,989

Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle :

<u>CREANCES</u>	<u>Moins d'un an</u>	<u>Plus d'un an</u>	<u>Moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total:</u>
PANE	6 428 393,275				6 428 393,275
Primes à recevoir	45 272 893,723				45 272 893,723
C/C Cie Assurances	54 765,244				54 765,244

Autres	18 720,465				18 720,465
Acomptes sur primes (-)	-9 711 817,040				-9 711 817,040
Comptes courants des agents généraux	1 056 283,127				1 056 283,127
Effets à recevoir	2 226 926,448				2 226 926,448
Cheques impayés	365 088,563				365 088,563
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	7 762 075,513				7 762 075,513
Créances nées d'opération de réassurance	7 255 121,899				7 255 121,899
Personnel	95 896,060				95 896,060
Etat,organisme de sécurité sociale, collectivité publique	370 326,855				370 326,855
Débiteurs divers	1 739 066,003				1 739 066,003
	62 933 740,135	0,000	0,000	0,000	62 933 740,135

DETTES	Moins d'un an	Plus d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total:
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	18 540 008,193				18 540 008,193
Dettes nées d'opérations de réassurance	31 882 889,931				31 882 889,931
Dépôts et cautionnements reçus	0,000			62 935,602	62 935,602
Personnel	1 927 063,473				1 927 063,473
Etat,organisme de sécurité sociale, collectivité publique	5 618 048,655				5 618 048,655
Créditeurs divers	17 052 318,319				17 052 318,319
	75 020 328,571	0,000	0,000	62 935,602	75 083 264,173

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Libelles	2024	2023	Variation
Banques	7 417 142,986	8 143 929,942	-726 786,956
CCP	4 888,283	-795,148	5 683,431
Caisses	35 707,408	38 010,056	-2 302,648
Total	7 457 738,677	8 181 144,850	-723 406,173

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	21 512,15	123 134,775	3,3209	-51 695,076	-15 566,59
USD	847 750,72	2 707 347,158	3,1845	-7 684,990	-2 413,25
JPY	-	-			
GBP	-	-			

AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 4 448 009,058 Dinars en 2024 contre 3 773 399,169 Dinars en 2023 :

Libellés	2024	2023	Variation
Frais d'acquisitions reportés	4 268 143,806	3 309 608,362	958 535,444
Charges à répartir	3 390 725,110	3 390 725,110	-
Amortissements des charges à répartir	-3 210 859,858	-2 926 934,303	-283 925,555
Total	4 448 009,058	3 773 399,169	674 609,889

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 9 069 510,736 Dinars en 2024 contre 7 469 180,187 Dinars en 2023 :

Libellés	2024	2023	Variation
Intérêts courus et non échus	7 512 898,033	5 744 679,931	1 768 218,102
Autres produits à recevoir	618 756,298	1 397 348,196	-778 591,898
Charges payées d'avance et autres	937 856,405	327 152,060	610 704,345
Total	9 069 510,736	7 469 180,187	1 600 330,549

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	01/01/2024 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2024	Variation FR	Situation au 31/12/2024
Capital social	25 000 000,000	-	-	-	-	25 000 000,000
Fonds social	2 864 524,911	450 000,000	-	-	-352 599,050	2 961 925,861
Primes liées au capital social	1 960 000,000	-	-	-	-	1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473	-	-	-	-	4 262 417,473
Réserves légales	2 682 815,006	-	-	-	-	2 682 815,006
Réserves facultatives	89 523 831,384	5 000 000,000	-1 972 200,000	-	-	92 551 631,384
Réserves pour réinvestissement exonéré indisponible	14 534 866,533	1 700 000,000	-	-	-	16 234 866,533
Report à nouveau	2 384 286,632	-497 929,778	-	-	-	1 886 356,854
Résultat de l'exercice	8 679 870,222	-6 652 070,222	-2 027 800,000	7 866 206,802	-	7 866 206,802
Total	151 892 612,161	0,000	-4 000 000,000	7 866 206,802	-352 599,050	155 406 219,913

Le résultat par action au 31/12/2024 est de 3,1464 Dinars.

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de RAS s'élèvent au 31/12/2024 à 39 958 944,797 dinars et se détaillent comme suit :

- Réserves facultatives : 32 065 559,064
- Réserves pour Fonds social : 2 166 241,087
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponible* : 5 727 144,646

*(ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur)

Fonds Social :

Ressources		Emploi	
REPORT 31/12/2023	2 864 524,911	sommes non remboursables	450 765,099
DOTATION 2023	450 000,000		
INTERETS	98 166,049		
TOTAUX	3 412 690,960	TOTAUX	450 765,099
		SOLDE	2 961 925,861

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine Doghri	1225074	49,00%
S.E.P.C.M	658 087	26,32%
UTP	226 260	9,05%
STEC	137 130	5,49%
Mr Abdesselem Ben Ayed	15	0,00%
Mr Nejib Doghri	25	0,00%
Autres actionnaires	3409	0,14%
Certificats d'investissements	250 000	10,00%
Total	2 500 000	100,00%

PA1-Autres passifs financiers

Ce poste représente 9 896 300,000 Dinars au 31/12/2024, il s'agit d'une opération de pension livrée réalisée avec l'UBCI.

PA2-Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges totalisent en 2023 la somme de 3 180 199,670 Dinars contre 3 955 856,726 Dinars en 2024. Soit une variation de 775 657,056.

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2023 la somme de 225 908 434,517 Dinars contre 183 511 946,514 Dinars en 2024 soit une variation de – 42 396 488,003 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2024	2023	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	36 211 537,843	35 535 293,298	676 244,545
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	150 972 051,501	195 645 648,137	-44 673 596,636
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-13 859 630,090	-12 852 522,636	-1 007 107,454
Provisions mathématiques rentes (*)	2 780 594,289	2 794 310,762	-13 716,473
Provisions pour risques en cours (*)	-	13 377,304	-13 377,304
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	5 265 165,779	2 439 107,950	2 826 057,829
Provisions pour égalisation et équilibrage	2 142 227,192	2 333 219,702	-190 992,510
Total	183 511 946,514	225 908 434,517	-42 396 488,003

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de -363 834,232 Dinars pour passer à 16 535 359,709 Dinars en 2024 contre 16 899 193,941 Dinars en 2023.

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2024 la somme de 18 540 008,193 Dinars contre 14 186 438,503 Dinars en 2023 soit une variation de 4 353 569,690 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2024	2023	Variation
Commissions à payer	6 730 339,277	4 989 701,455	1 740 637,822
Primes cédées sur PANE	2 844 942,707	823 403,493	2 021 539,214
Comptes courants agents	4 451 964,610	3 125 502,253	1 326 462,357
Ristournes à payer	1 732 912,661	1 605 661,626	127 251,035
Bonifications à payer	1 266 209,720	1 988 271,877	-722 062,157
Coassurances cédées	197 863,811	390 537,482	-192 673,671
Rentes à payer	959 187,351	906 772,261	52 415,090
Provisions de primes	79 894,800	79 894,800	-
Compte gestion étrangère	69 093,846	69 093,846	-
Avance sur recouvrement crédit export	207 599,410	207 599,410	-
IDA	-	-	-
Total	18 540 008,193	14 186 438,503	4 353 569,690

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 31 882 889,931 Dinars en 2024 contre 29 663 631,944 Dinars en 2023.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2024 la somme de 14 764 066,049 Dinars contre 11 557 127,872 Dinars en 2023 soit une variation de 3 206 938,177 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2024	2023	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	62 935,602	62 935,602	0,000
Personnel	1 927 063,473	1 508 117,970	418 945,503
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	5 618 048,655	4 072 123,481	1 545 925,174
Créditeurs divers	7 156 018,319	5 913 950,819	1 242 067,500
Total	14 764 066,049	11 557 127,872	3 206 938,177

PA71 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont de 1 657 331,225 Dinars en 2024 relatif au report de commissions reçues des réassureurs

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1 Primes acquises :

Les primes acquises non vie totalisent en 2024 la somme nette de réassurances de 110 378 285,258 Dinars contre 100 036 370,441 Dinars en 2023 soit une variation nette de 10 341 914,817 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2024	Cessions 2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023	Variations nettes
Primes émises et acceptées	173 703 726,596	-61 131 879,433	112 571 847,163	101 303 854,195	11 267 992,968
Variation de la PPNA	-676 244,545	-1 517 317,360	-2 193 561,905	-1 267 483,754	-926 078,151
Total	173 027 482,051	-62 649 196,793	110 378 285,258	100 036 370,441	10 341 914,817

PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat:

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 8 628 009,415 Dinars en 2023 à 10 199 981,837 Dinars en 2024 soit une variation de 1 571 972,422 Dinars.

CHNV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 79 755 324,140 Dinars en 2024 contre 75 459 526,467 Dinars en 2023 soit une variation nette de 4 295 797,673 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2024	Cessions 2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023	Variations nettes
Sinistres payés	-113 102 840,783	38 363 635,079	-74 739 205,704	-72 605 507,684	-2 133 698,020
Var. Prov. RAR	45 680 704,089	-50 696 822,525	-5 016 118,436	-2 854 018,783	-2 162 099,653
Total	-67 422 136,694	-12 333 187,446	-79 755 324,140	-75 459 526,467	-4 295 797,673

Variation des Sinistres de 2023 présents au Registre de SAP de 2024

SAP au 31-12-2023	182 584 830
Règlements 2024	61 972 724
ajustements	25 122 672
SAP au 31-12-2024	95 528 004

CHNV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de -400 075,166 Dinars en 2023 à 27 093,777 Dinars en 2024 soit une variation de 427 168,943 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2024	2023	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	13 716,473	-400 273,719	413 990,193
Var. Provisions pour risques en cours	13 377,304	198,553	13 178,751
Total variation	27 093,777	-400 075,166	427 168,943

CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes :

Les participations aux bénéfices et ristournes sont passées de 4 617 307,567 Dinars en 2023 à 5 072 062,138 Dinars en 2024 soit une variation de 454 754,571 Dinars.

CHNV4 Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation non-vie totalisent la somme nette de 20 374 093,403 Dinars en 2024 contre 19 610 885,820 Dinars en 2023 soit une variation de 763 207,583 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2024	2023	Variation
Frais d'acquisition	-13 922 301,316	-11 936 766,061	-1 985 535,255
Variation des frais d'acquisition reportés	958 535,441	437 447,737	521 087,704
Frais d'administration	-14 058 596,049	-13 183 665,682	-874 930,367
Commissions reçues des réassureurs	6 648 268,521	5 072 098,186	1 576 170,335
Total	-20 374 093,403	-19 610 885,820	-763 207,583

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

NATURE	Frais d'acquisition	Frais d'administration	charges de sinistre	Frais de placement
--------	---------------------	------------------------	---------------------	--------------------

Charges de personnel	5 907 184,921	2 409 018,855	10 047 643,079	640 653,735
Commissions	7 496 753,418	-	8 626 115,948	-
Autres charges d'exploitation	518 362,977	11 649 577,194	681 350,996	665 720,906
Frais de placement	-	-	-	-
TOTAL	13 922 301,316	14 058 596,049	19 355 110,023	1 306 374,641

CHNV5 Autres charges techniques :

Les autres charges techniques sont passées de 728 864,712 Dinars en 2023 à 4 308 229,781 Dinars en 2024 soit une variation de 3 579 365,069 Dinars.

CHNV6 La provision pour égalisation et équilibrage :

La provision pour égalisation et équilibrage est de – 190 992,510 Dinars en 2024.

RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non-vie est passé de 7 385 392,285 Dinars en 2023 à 11 286 643,921 Dinars en 2024 soit une variation de 3 901 251,636 Dinars.

PRNT11 Revenus des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 13 771 809,919 Dinars en 2023 à 17 835 692,745 Dinars en 2024 soit une variation de 4 063 882,826 Dinars.

PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 0 Dinars en 2024 contre 1 311 131,255 Dinars en 2023 soit une variation de 1 311 131,255 Dinars.

PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 532 143,929 Dinars en 2024 contre 2 090 714,650 Dinars en 2023 soit une variation de – 1 558 570,721 Dinars.

CHNT1 Charges des placements :

Les charges des placements sont de 2 712 503,985 Dinars en 2024 contre 3 579 023,677 Dinars en 2022 soit une variation de 866 519,692 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2024	2023	Variation
Charges de gestion des placements	-2 666 342,171	-2 266 165,705	-400 176,466
Correction de valeur sur placement	-42 005,124	-1 311 131,255	1 269 126,131
Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 156,690	-1 726,717	-2 429,973

Total	-2 712 503,985	-3 579 023,677	866 519,592
--------------	-----------------------	-----------------------	--------------------

CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 10 199 981,837 Dinars contre 8 628 009,415 Dinars en 2023.

PRNT2 Autres produits non techniques :

Les autres produits non techniques sont passés de 81 843,122 Dinars en 2023 à 81 835,832 Dinars en 2024.

CHNT3 Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques sont passées de 2 153 783,712 Dinars en 2023 à 6 294 070,157 Dinars en 2024 soit une variation de 4 140 286,445 Dinars.

CHNT4 Impôts sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est de 2 219 628,000 Dinars en 2024 contre 1 302 491,750 Dinars en 2023 avec une variation de 917 136,250 Dinars.

Impôts sur les sociétés dû	2 219 628,000
Retenues à la source libératoire 20%	0,000
TOTAL	2 219 628,000

CHNT5 Pertes extraordinaires : c'est la contribution sociale de solidarité et la contribution conjoncturelle elle est de 443 925,645

VI - NOTES SUR TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

Il s'agit de la participation au capital de la société SERENITY pour la partie souscrite et non libérée. La CARTE a acheté en 2023 la part de COTIF SICAR dans SERENITY. Le montant libéré en 2024 est de 5 925 535,000, le montant non libéré est de 9 080 690,000 Dinars.

VII - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 172 354 012,236 Dinars en 2023 à 178 405 860,786 Dinars en 2024 soit une variation de 6 051 848,550 Dinars

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 114 473 804,109 Dinars en 2023 à 96 095 510,511 Dinars en 2024 soit une variation de 18 378 293,598 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 12 075 084,290 Dinars en 2023 à 12 707 923,060 Dinars en 2024 soit une variation de 632 838,770 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 22 316 831,492 Dinars en 2023 à 24 806 061,495 Dinars en 2024 soit une variation de 2 489 230,003 Dinars.

F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 3 427 033,303 Dinars en 2023 à 8 764 919,201 Dinars en 2024 soit une variation de 5 337 885,898 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 11 526 049,702 Dinars en 2023 à 24 036 556,747 Dinars en 2024 soit une variation de 12 510 507,045 Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 14 198 580,322 Dinars en 2023 à 5 069 960,076 Dinars en 2024 soit une variation de 9 128 620,246 Dinars.

F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 16 633 407,459 Dinars en 2023 à 17 310 981,120 Dinars en 2024 soit une variation de 677 573,661 Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

Les produits financiers reçus sont passés de 11 618 506,799 Dinars en 2023 à 14 803 054,938 Dinars en 2024 soit une variation de 3 184 548,139 Dinars.

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 803 047,029 Dinars en 2023 à 843 342,042 Dinars en 2024 soit une variation de 40 295,013 Dinars.

F 11 : Autres mouvements :

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 12 025 687,410 Dinars en 2023 à 14 830 307,888 Dinars en 2024 soit une variation de 2 804 620,478 Dinars.

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 677 380,627 Dinars en 2023 à 509 777,955 Dinars en 2024 soit une variation de 167 602,672 Dinars.

F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont de 0 Dinars en 2024

F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de terrains sont de 0.

F 16 : Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation sont passés de 12 809 525,000 Dinars en 2023 à 6 859 244,000 Dinars en 2024 soit une variation de 5 950 281,000 Dinars.

F 17 Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation

Les encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2024 sont de 1 747 864,332 Dinars.

F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2024 sont de 0.

F 19 : Dividendes et autres distributions :

Les distributions de dividendes sont passées de 2 999 982,000 Dinars en 2023 à 3 881 822,286 Dinars en 2024 soit une variation de 881 840,286 Dinars.

F 20 : Encaissements provenant d'emprunts : Les encaissements provenant d'emprunts sont en 2024 de 12 896 300,000

VII. Notes complémentaires

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel : (en Dinars)

Les salaires	14 083 399,409
Les charges sociales	3 344 256,290
Autres charges sociales	1 576 844,892
TOTAL	19 004 500,591

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 7 946 151,090 Dinars
- Commissions courtiers : 4 761 771,970 Dinars
- Commissions Banques et CCP : 875 318,240 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- NORD : 146 880 315,464 Dinars
- CENTRE : 5 934 663,592 Dinars
- SUD : 14 549 450,007 Dinars

ANNEXE N° 8 **Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif**

Désignations		Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC	
		à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture	
						Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions		
Actifs incorporels															
	Concessions, brevets, licences, marques	946 432,269	0,000		946 432,269	852 799,464		35 534,380				888 333,844		58 096,425	425
	Indemnité Compensatrice	266 876,719			266 876,719	266 876,718		0,000				266 876,718		0,001	001
	Fonds commercial	289 873,597		126 745,234	163 128,363									163 128,363	363
	Total actifs incorporels	1 503 182,585	0,000	126 745,234	1 376 437,351	1 119 676,182	0,000	35 534,380	0,000	0,000	0,000	1 155 210,562	0,000	221 226,789	789
Actifs corporels d'exploitation															
	Installations techniques et machines	8 303 454,330	602 395,707		8 905 850,037	6 129 121,595		487 802,923				6 616 924,518		2 288 925,519	519
	Autres installations, outillage et mobilier	1 514 190,835	20 190,011		1 534 380,846	1 391 645,430		27 604,200				1 419 249,630		115 136,216	216
	Total actifs corporels d'exploitation	9 817 645,165	622 585,718	0,000	10 440 230,883	7 520 767,025	0,000	515 407,123	0,000	0,000	0,000	8 036 174,148	0,000	2 404 061,735	735
Placements															
	Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329,302		0,000	20 044 329,302	5 936 176,569		471 225,483				6 407 402,052		13 636 922,250	250
	Terrains et constructions d'exploitaion et hors exploitation	6 193 951,358	0,000	0,000	6 193 951,358	2 000 634,333		37 182,350				2 037 816,683		4 156 134,675	675
	Autres placements financiers				0,000										
	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	188 725 973,647	8 019 612,014		196 745 585,661		1 311 131,255		42 005,124				1 353 136,379	195 392 446,282	282
	Obligations et autres titres à revenus fixe	59 740 093,543	29 345 597,236	0,000	89 085 690,779									89 085 690,779	779
	Autres prêts	4 722 115,174		2 098 433,299	2 623 681,875									2 623 681,875	875
	Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	8 181 144,850		723 406,173	7 457 738,677									7 457 738,677	677
	Dépôts et cautionnements consignation	1 255 678,358	0,000	39 886,993	1 215 791,365									1 215 791,365	365
	Dépôts et cautionnements	39 972,220	0,000		39 972,220									39 972,220	220
	Dépôts de garantie factoring	0,000	0,000		0,000									0,000	000
	Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	1 248 652,766	202 583,034	0,000	1 451 235,800									1 451 235,800	800
	Total placements	290 151 911,218	37 567 792,284	2 861 726,465	324 857 977,037	7 936 810,902	1 311 131,255	508 407,833	42 005,124	0,000	0,000	8 445 218,735	1 353 136,379	315 059 621,923	923
	Total Général	301 472 738,968	38 190 378,002	2 988 471,699	336 674 645,271	16 577 254,109	1 311 131,255	1 059 349,336	42 005,124	0,000	0,000	17 636 603,445	1 353 136,379	317 684 906,447	447

ANNEXE N°9 **Etat récapitulatif des placements**

Désignation	Valeur	Valeur	Juste	Plus ou moins
	Brute	Nette	Valeur	value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	26 238 280,660	17 793 061,925		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	196 745 585,661	195 392 449,282		0,000
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	91 709 372,654	91 709 372,654		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 451 235,800	1 451 235,800		
Autres dépôts	1 255 763,585	1 255 763,585		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	317 400 238,360	307 601 883,246	0,000	0,000
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	317 400 238,360	307 601 883,246		0,000
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les	22 655 777,981	22 655 777,981		
provisions techniques				
TOTAL	340 056 016,341	330 257 661,227	0,000	0,000

ANNEXE N° 10
Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
<i>Inventaire 2016</i>														
Règlements cumulés	51 656 209	31 025 931	31 017 287	38 636 827	17 286 041	11 975 433								
Provisions pour sinistres	5 679 424	7 421 938	8 083 588	10 760 441	17 635 253	30 748 341								
Total charges des sinistres	57 335 633	38 447 869	39 100 875	49 397 268	34 921 295	42 723 775								
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818								
% sinistres / primes acquises	78,07%	50,67%	46,55%	60,19%	40,88%	42,71%								

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
<i>Inventaire 2017</i>														
Règlements cumulés	52 248 949	32 172 715	32 670 690	40 955 911	22 971 694	21 455 889	17 533 839							
Provisions pour sinistres	4 907 954	6 004 290	5 657 741	7 601 998	11 456 196	26 354 457	32 598 808							
Total charges des sinistres	57 156 903	38 177 004	38 328 431	48 557 909	34 427 890	47 810 346	50 132 648							
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870							
% sinistres / primes acquises	77,82%	50,32%	45,63%	59,16%	40,30%	47,80%	52,03%							

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
<i>Inventaire 2018</i>														
Règlements cumulés	52 699 153	33 170 932	33 657 191	42 516 559	26 511 494	26 716 721	31 300 754	15 905 036						
Provisions pour sinistres	3 382 432	3 733 927	4 015 852	4 939 899	6 464 584	20 179 641	20 155 805	27 344 895						
Total charges des sinistres	56 081 585	36 904 859	37 673 043	47 456 458	32 976 079	46 896 362	51 456 559	43 249 931						
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347						
% sinistres / primes acquises	76,36%	48,64%	44,85%	57,82%	38,61%	46,88%	53,40%	42,20%						

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
<i>Inventaire 2019</i>														
Règlements cumulés	52 894 147	33 407 035	34 175 848	43 311 303	27 717 159	29 366 142	46 094 137	29 808 650	19 685 589					
Provisions pour sinistres	3 107 204	3 295 386	3 190 525	3 360 582	3 988 280	14 014 517	12 717 149	20 328 802	37 382 518					
Total charges des sinistres	56 001 351	36 702 422	37 366 374	46 671 885	31 705 439	43 380 659	58 811 287	50 137 452	57 068 108					
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953					
% sinistres / primes acquises	76,25%	48,37%	44,48%	56,87%	37,12%	43,37%	61,03%	48,92%	46,01%					

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Inventaire 2020														
Réglements cumulés	53 030 946	33 721 462	34 320 877	43 762 785	28 008 090	31 447 049	47 984 676	36 415 046	36 084 125	21 793 434				
Provisions pour sinistres	2 770 067	2 602 396	3 209 785	2 829 272	3 670 861	9 221 512	9 972 469	13 232 485	27 050 762	23 486 675				
Total charges des sinistres	55 801 013	36 323 858	37 530 662	46 592 056	31 678 951	40 668 560	57 957 145	49 647 531	63 134 886	45 280 109				
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000				
% sinistres / primes acquises	75,98%	47,87%	44,68%	56,77%	37,09%	40,66%	60,15%	48,44%	50,90%	35,35%				

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Inventaire 2021														
Réglements cumulés	53 122 932	33 952 076	34 410 638	43 872 883	28 155 627	31 883 766	49 809 353	39 729 296	42 572 532	33 944 865	61 365 299			
Provisions pour sinistres	2 575 356	2 199 923	2 938 220	2 412 752	3 115 584	8 395 795	7 009 441	7 201 200	21 202 849	15 506 755	109 478 597			
Total charges des sinistres	55 698 289	36 152 000	37 348 858	46 285 635	31 271 211	40 279 560	56 818 794	46 930 496	63 775 381	49 451 620	170 843 896			
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576			
% sinistres / primes acquises	75,84%	47,65%	44,46%	56,40%	36,61%	40,27%	58,96%	45,79%	51,41%	38,60%	130,76%			

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
<i>Inventaire 2022</i>														
Règlements cumulés	53 162 641	34 029 443	34 596 193	44 135 146	28 420 371	33 860 943	50 921 841	41 076 923	45 555 449	37 676 959	137 750 348	31 893 687		
Provisions pour sinistres	2 511 737	1 717 095	2 420 665	1 601 482	3 013 612	5 079 552	5 005 061	4 442 578	15 135 958	11 763 045	65 910 315	40 960 622		
Total charges des sinistres	55 674 378	35 746 538	37 016 858	45 736 628	31 433 982	38 940 495	55 926 902	45 519 500	60 691 406	49 440 003	203 660 663	72 854 309		
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184		
% sinistres / primes acquises	75,80%	47,11%	44,07%	55,73%	36,80%	38,93%	58,04%	44,41%	48,93%	38,59%	155,88%	49,30%		

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
<i>Inventaire 2023</i>														
Règlements cumulés	53 222 323	34 133 728	34 927 219	44 239 360	28 552 879	34 357 076	51 316 814	42 026 265	48 674 334	40 031 257	196 452 198	51 630 287	33 876 919	
Provisions pour sinistres	2 317 007	1 426 035	1 929 861	1 459 389	2 780 799	4 046 232	3 939 517	3 252 608	10 998 095	8 214 840	18 851 263	36 571 932	81 322 157	
Total charges des sinistres	55 539 330	35 559 763	36 857 080	45 698 750	31 333 678	38 403 308	55 256 332	45 278 873	59 672 429	48 246 097	215 303 461	88 202 219	115 199 076	
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184	157 700 103	
% sinistres / primes acquises	75,62%	46,87%	43,87%	55,68%	36,68%	38,39%	57,34%	44,18%	48,11%	37,66%	164,79%	59,68%	73,05%	

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
<i>Inventaire 2024</i>														
Réglements cumulés	53 228 754	34 184 017	34 976 777	44 271 984	28 799 014	34 517 918	52 216 877	42 418 978	49 795 467	41 843 558	203 308 932	64 557 603	71 984 611	34 985 575
Provisions pour sinistres	2 198 710	1 292 539	1 932 989	1 307 950	2 205 485	3 593 708	2 754 621	2 434 830	8 524 196	4 452 796	8 789 878	20 146 209	37 043 271	37 658 284
Total charges des sinistres	55 427 463	35 476 555	36 909 767	45 579 934	31 004 499	38 111 626	54 971 498	44 853 808	58 319 663	46 296 354	212 098 810	84 703 812	109 027 882	72 643 860
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184	157 700 103	173 027 482
% sinistres / primes acquises	75,47%	46,76%	43,94%	55,54%	36,30%	38,10%	57,05%	43,76%	47,02%	36,14%	162,34%	57,32%	69,14%	41,98%

ANNEXE 11

Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		130 224,417	130 224,417
Revenu des participations		12 664 349,538	12 664 349,538
Revenu des autres placements		4 543 581,593	4 543 581,593
Autres revenus financiers		497 537,197	497 537,197
Total produits des placements	0,000	17 835 692,745	17 835 692,745
Intérêts		530 376,967	530 376,967
Frais externes		2 135 965,204	2 135 965,204
Autres frais			0,000
Total charges des placements	0,000	2 666 342,171	2 666 342,171

ANNEXE N°13

LIBELLES	1-AUTO	2-TRANSPORT	3-INCENDIE	4-CONSTRUCTION	5-R.C GENERALE	7-DOMMAGES AUX B	8-CREDIT ET CAUTIO	9-ASSISTANCE	10-PROTECTION JUR	11-PERTES PECUNIA	12-ASSURANCE DE G	14-ACCIDENT DE TR	15-ACCIDENTS CORP	16-ACCEPTIONTATION	TOTAL
Primes acquises															
Primes émises	43 888 686,120	13 910 880,738	24 376 080,493	4 441 028,318	5 373 811,273	13 985 115,490	4 337 588,696	9 909 213,118	961 604,401	467 977,000	46 942 040,389		1 236 265,099	3 873 443,467	173 703 726,596
Variation des primes non acquises	-1 544 605,543	55 367,131	-145 657,662	-1 252 935,510	-442 491,362	2 880 005,970	-182 014,907	16 438,100	75 568,504	-22 331,943	-88 757,323	0,000	-24 830,000		-676 244,545
Charges de prestations															
Prestations et frais payés	-28 979 064,274	-6 431 162,055	-23 520 167,299	-1 175 307,803	-1 656 096,446	-6 790 144,794	-5 153 409,951	0,000	-777 531,411	0,000	-37 256 682,543	-453 448,791	-652 579,740	-257 245,677	-113 102 840,783
Charges des provisions pour prestation et diverses	-3 416 171,057	1 628 529,096	34 260 992,805	962 645,439	580 136,957	8 199 076,514	6 018 806,862	0,000	-8 515,560	0,000	-2 227 430,958	112 060,198	-8 756,885	-202 583,034	45 898 790,376
Solde de souscription	9 948 845,246	9 163 614,910	34 971 248,337	2 975 422,444	3 855 360,422	18 274 053,180	5 020 970,694	9 925 651,218	251 125,934	445 645,057	7 369 169,565	-341 388,593	550 098,474	3 413 614,756	105 823 431,644
Frais d'acquisition	-2 116 015,821	-1 432 149,702	-2 225 160,519	120 333,116	-1 176 810,841	-1 626 384,448	-300 482,029	-2 097 286,679	-36 070,946	0,000	-1 061 815,171	0,000	-77 806,248	-934 116,587	-12 963 765,875
Autres charges de gestion nettes	-4 486 534,219	-1 223 254,622	-2 458 261,444	-592 481,305	-904 570,597	-1 078 575,901	-1 010 433,503	-3 110 789,777	-89 427,813	0,000	-3 035 614,081	0,000	-376 882,372	0,000	-18 366 825,832
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-6 602 550,040	-2 655 404,324	-4 683 422,163	-472 148,189	-2 081 381,437	-2 704 960,349	-1 310 915,531	-5 208 076,456	-125 498,759	0,000	-4 097 429,251	0,000	-454 688,620	-934 116,587	-31 330 591,707
Produits nets de placements	4 533 507,091	441 033,617	2 199 072,882	503 248,789	664 520,913	642 335,761	491 776,756	108 524,542	51 346,251	2 211,823	344 535,598	108 536,784	46 721,608	62 609,423	10 199 981,837
Participations aux résultats	-427 240,117	-799 742,609	-62 138,865		-24 117,577	-352 991,917	-434 965,107				-2 970 865,946				-5 072 062,138
Solde financier	4 106 266,974	-358 708,992	2 136 934,017	503 248,789	640 403,336	289 343,844	56 811,649	108 524,542	51 346,251	2 211,823	-2 626 330,348	108 536,784	46 721,608	62 609,423	5 127 919,699
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-405 634,615	-9 659 189,420	-20 875 593,129	-2 719 791,415	-2 775 348,663	-14 988 511,643	-3 559 353,719	-4 018 059,052	0,000	-353 421,017	-342 574,164	0,000	-26 544,406	-2 925 175,541	-62 649 196,784
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	69 596,008	6 105 787,564	20 996 960,740	542 976,692	40 009,495	5 709 406,234	4 345 339,936				318 613,380		0,000	234 944,918	38 363 635,057
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provision	207 001,019	-2 617 625,329	-33 943 615,317	-880 039,829	249 369,890	-8 420 833,805	-5 514 556,087	0,000	0,000	0,000	13 393,915	0,000	0,000	210 083,034	-50 696 822,509
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	64 194,117	538 244,826	2 739 883,006	393 148,103	394 531,601	1 407 832,202	961 703,058	26 296,333	0,000	0,000	-54 174,176	0,000	-2 352,000	397 357,684	6 648 268,520
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-193 231,615	-5 632 782,359	-31 082 364,700	-2 753 714,449	-2 091 437,677	-16 292 107,012	-3 766 866,812	-3 991 762,719	0,000	-353 421,017	-64 741,045	0,000	-28 896,406	-2 082 789,905	-68 334 115,716
Résultat technique	7 259 330,564	516 719,235	1 342 395,491	252 808,595	322 944,643	-433 670,337	0,000	834 336,585	176 973,427	94 435,863	580 668,921	-232 851,809	113 235,055	459 317,687	11 286 643,921
Informations complémentaires															
Provisions pour primes non acquises clôture	15 645 469,423	371 069,439	2 401 707,515	7 697 904,859	3 399 655,710	2 635 111,034	290 912,908	2 331 717,608	403 066,124	58 855,888	430 805,764		545 261,571		36 211 537,843
Provisions pour primes non acquises ouverture	14 100 863,880	426 436,570	2 256 049,853	6 444 969,349	2 957 164,348	5 515 117,004	108 898,001	2 348 155,708	478 634,628	36 523,945	342 048,441		520 431,571		35 535 293,298
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	83 675 584,777	8 363 850,325	27 623 565,708	3 297 968,229	10 857 238,744	5 629 598,544	1 266 533,435	0,000	668 042,207		7 659 520,481	0,000	478 913,251	1 451 235,800	150 972 851,501
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	78 614 506,551	9 857 212,388	62 548 678,776	4 260 613,668	11 441 889,764	13 919 437,903	7 089 619,705	0,000	664 447,001		5 530 433,247	0,000	470 156,366	1 248 652,766	195 645 648,137
Autres provisions techniques clôture							-190 982,510				496 423,778	2 284 170,511			2 589 601,779
Autres provisions techniques ouverture							13 377,304				398 080,053	2 396 230,709			2 807 688,066
A déduire															
Provisions devenues exigibles															

ANNEXE N°16

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers

LIBELLES	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	173 703 726,596
Variation des primes non acquises	-676 244,545
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	-113 102 840,783
Charges des provisions pour prestation et diverses	45 898 790,376
Solde de souscription	105 823 431,644
Frais d'acquisition	-12 963 765,875
Autres charges de gestion nettes	-18 366 825,832
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-31 330 591,707
Produits nets de placements	10 199 981,837
Participations aux résultats	-5 072 062,138
Solde financier	5 127 919,699
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-62 649 196,784
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	38 363 635,057
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-50 696 822,509
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	6 648 268,520
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-68 334 115,716
Résultat technique	11 286 643,921
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	36 211 537,843
Provisions pour primes non acquises ouverture	35 535 293,298
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	150 972 051,501
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	195 645 648,137
Autres provisions techniques clôture	2 589 601,779
Autres provisions techniques ouverture	2 807 688,066
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE

Libellé de la rubrique	Situation au 01 - janvier 2024 avant affectation du résultat 2023	Affectation du Résultat 2023	Résultat 2024	Réserves de Capitalisation	Augmentation Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	Situation au 31 - décembre 2024 avant affectation du résultat 2024
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000,000							25 000 000,000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	2 864 524,911	450 000,000					-352 599,050	2 961 925,861
Primes liées au capital social	1 960 000,000							1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473							4 262 417,473
Réserves légale	2 682 815,006							2 682 815,006
Réserves facultative	89 523 831,384	3 027 800,000						92 551 631,384
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	2 384 286,632	-497 929,778						1 886 356,854
Réserves pour reinvestissement exonéré indisponible	14 534 866,533	1 700 000,000						16 234 866,533
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	8 679 870,222		7 866 206,802					7 866 206,802
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
Situation nette	151 892 612,161	4 679 870,222	7 866 206,802	0,000	0,000	0,000	-352 599,050	155 406 219,113
Dividendes versés		4 000 000,000						
Acomptes sur dividendes Prélevés								
Autres prélèvements								
Distribution		4 000 000,000						
Affectation du Résultat 2023		8 679 870,222						

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires de la société « ASSURANCES CARTE »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 436 149 978 dinars et un résultat net de l'exercice de 7 866 207 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note n° III « faits marquants » annexée aux états financiers concernant :

- Contrôle fiscal :

La société « CARTE ASSURANCES » a fait l'objet d'un contrôle fiscal ponctuel au titre de l'exercice 2018. A la date d'émission de ce rapport, les résultats de ce contrôle ont été soumis à la commission de conciliation pour avis. L'éventuel impact sur les comptes de la compagnie dépendra de l'issue définitive des diverses voies de recours.

- Garantie du passif :

Dans le cadre de la convention de « garantie de passif » conclue entre la société CARTE ASSURANCES et la société UNION CAPITAL, la société CARTE ASSURANCES a procédé, en 2024, au versement d'indemnisations s'élevant à 3,7 millions de dinars. L'impact potentiel associé à cette convention dépendra des conclusions des travaux en cours du comité chargé de valider les dossiers d'indemnisation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un

audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2025

**P/ CABINET CMC
Chérif BEN ZINA**

**P/ Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED**

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

1. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 11 Janvier 2024 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

2. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 29 février 2024 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

3. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 30 avril 2024 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

4. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES

CARTE» et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 27 Aout 2024 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

5. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 30 septembre 2024 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

6. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « CIIM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 100 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 01 Octobre 2024 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

7. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 05 Janvier 2024 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

8. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 26 novembre 2024 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

9. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 150 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 04 mars 2024 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

10. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 400 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 03 avril 2024 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

11. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 03 juin 2024 et portant des

intérêts au taux de 10,5 % l'an.

12. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 190 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 10 décembre 2024 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

13. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « CITE ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 02 Janvier 2024 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

14. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 2 500 000 DT émis par la société « BUSINESS TOWERS » pour une durée de 370 jours, à partir du 14 octobre 2024 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 10,5 %.

15. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 1 600 000 DT émis par la société « BUSINESS TOWERS » pour une durée de 730 jours, à partir du 01 octobre 2024 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 10 %.

16. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 1 000 000 DT émis par la société « SIDHET » pour une durée de 370 jours, à partir du 29 avril 2024 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9,5 %.

17. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « ITC ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 1 800 000 DT émis par la société « ITC » pour une durée de 180 jours à partir du 15 mars 2024 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 10 %. Ce billet de trésorerie a été prorogé pour une durée de 360 jours, à partir du 11 septembre 2024.

18. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 1 100 000 DT émis par la société « SIDHET » pour une durée de 730 jours, à partir du 01 octobre 2024 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 8 %.

19. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 2 200 000 DT émis par la société « COTIF SICAR » pour une durée de 730 jours, à partir du 01 octobre 2024 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 8 %.

20. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 1 000 000 DT émis par la société « COTIF SICAR » pour une durée de 730 jours, à partir du 02 décembre 2024 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 10 %.

21. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 500 000 DT émis par la société « COTIF SICAR » pour une durée de 730 jours, à partir du 23 décembre 2024 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 10 %.

22. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 4 000 000 DT émis par la société « CIIM » pour une durée de 730 jours, à partir du 01 octobre 2024 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 10 %.

23. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CITE ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 500 000 DT émis par la société « CITE » pour une durée de 730 jours, à partir du 01 octobre 2024 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 10 %.

24. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 500 000 DT émis par la société « SIDHET » pour une durée de 730 jours, à partir du 31 décembre 2024 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 10%.

25. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « IFM ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 900 000 DT émis par la société « IFM » pour une durée de 730 jours, à partir du 03 janvier 2024 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 8%.

26. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « ITC ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 2 000 000 DT émis par la société « ITC » pour une durée de 730 jours, à partir du 31 décembre 2024 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 10 %.

27. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « TRANSVET ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 100 000 DT émis par la société « TRANSVET » pour une durée de 730 jours, à partir du 01 octobre 2024 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 10 %.

28. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 3 000 000 DT émis par la société « ASSURANCES CARTE » pour une durée d'un an, à partir du 27 décembre 2024 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 10,5 %.

29. Un crédit de trésorerie contracté auprès de l'UBCI pour un montant de 5 000 000 DT pour la période allant du 23 septembre 2024 au 15 avril 2025 avec un taux d'intérêt de TMM+1.75.

30. Un crédit de trésorerie contracté auprès de l'UBCI pour un montant de 1 000 000 DT pour la période allant du 11 novembre 2024 au 11 janvier 2025 avec un taux d'intérêt de TMM+1.75.

31. Un crédit de trésorerie contracté auprès de l'UBCI pour un montant de 4 500 000 DT pour la période allant du 06 mai 2024 au 04 aout 2024 avec un taux d'intérêt de TMM+1.75.

32. Un crédit de trésorerie contracté auprès de l'UBCI pour un montant de 3 500 000 DT pour la période allant du 04 aout 2024 au 04 novembre 2024 avec un taux d'intérêt de TMM+1.75.

33. Un crédit de trésorerie contracté auprès de l'UBCI pour un montant de 10 000 000 DT pour la période allant du 12 septembre 2024 au 16 septembre 2024 avec un taux d'intérêt de TMM+1.

34. Convention cadre relative à la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 16 septembre 2024 entre ASSURANCES CARTE et l'UBCI. Dans ce cadre, ASSURANCES CARTE a réalisé une opération de pension livrée d'un montant de 9 896 300 DT le 18 septembre 2024, par laquelle UBCI prendra en pension (100 000 bons) de l'emprunt national « 2024 T3 CB TV » pour une période de 180 jours à un taux négocié de 8.99 %.

35. Convention de garantie conclue entre l'Union Capital et ASSURANCES CARTE le 07 mai 2024, par laquelle ASSURANCES CARTE s'est portée garante des indemnités réclamées par le client d'Union Capital (ex-Cofib Capital Finances), suite à la découverte d'éventuelles malversations après la finalisation de l'opération de fusion.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 06 mai 2024.

Dans ce cadre, les paiements enregistrés en charges au niveau du résultat de l'exercice 2024 s'élèvent à 3 686 753 DT.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES

CARTE» et la société « CIIM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 4 100 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 17 Février 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

2. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « CIIM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 500 000 Dinars, à partir du 5 Février 2018 avec un délai de grâce de 16 mois et 24 jours pour un remboursement trimestriel à terme échu à partir du 1 juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8,4 % l'an.

3. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 177 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 17 Janvier 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

4. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 01 Février 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

5. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 150 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 07 Mars 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

6. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 290 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 07 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

7. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 07 Février 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

8. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 290 000

Dinars pour une période indéterminée, à partir du 14 Mars 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

9. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 380 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 27 Avril 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

10. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 23 Mai 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

11. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 100 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 30 Mai 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

12. Convention de prêt, dans le cadre d'un placement privé, entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « ITC ». Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE» d'un montant de 1 200 000 Dinars pour une durée indéterminée, à partir du 23 Juin 2023, et portant des intérêts au taux de 10 % l'an.

13. Convention de prêt, dans le cadre d'un placement privé, entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « ITC ». Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE» d'un montant de 800 000 Dinars pour une durée indéterminée, à partir du 30 Juin 2023, et portant des intérêts au taux de 10 % l'an.

14. Convention de prêt, dans le cadre d'un placement privé, entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « TRANS-VET ». Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » d'un montant de 100 000 Dinars pour une durée indéterminée, à partir du 30 Juin 2023, et portant des intérêts au taux de 10 % l'an.

15. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 11 Octobre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

16. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de

200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 03 Novembre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

17. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 150 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 15 Novembre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

18. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COFITE-SICAF ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 06 Septembre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

19. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COFITE-SICAF ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 150 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 31 Octobre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

20. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « Serenity Capital Finance Holding SA ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 20 550 000 DT émis par la société « Serenity Capital Finance Holding SA» pour une durée de 730 jours, à partir du 09 Mars 2023 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 8 %.

21. Convention de billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « EL AMENA TAKAFUL » pour un montant de 700 000 Dinars remboursable dans 5 ans, soit le 12 décembre 2026, et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

22. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 2 500 000 DT émis par la société « BUSINESS TOWERS » pour une durée de 360 jours, à partir du 19 octobre 2023 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9 %.

23. Convention billet de trésorerie entre la société «ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 3 000 000 DT émis par la société « ASSURANCES CARTE » pour une durée d'un an, à partir du 28 décembre 2023 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9 %.

24. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société «

ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2024 est de 13 726 Dinars.

25. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « BUSINESS TOWERS » au titre duquel, « BUSINESS TOWERS » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2024 est de 13 726 Dinars.

26. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE Vie ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2024 est de 74 229 Dinars.

27. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « 216 CAPITAL VENTURES». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec la société « 216 CAPITAL VENTURES» au titre duquel, « 216 CAPITAL VENTURES» paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2023 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2024 est de 12 450 Dinars.

28. Au 31/12/2024, le compte « Entreprises liées : compte courant SIDHET » affiche un solde débiteur de 177 537 Dinars.

29. Au 31/12/2024, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 490 534 Dinars.

30. Au 31/12/2024, le compte « Entreprises liées : compte courant UTIQUE GAZ » affiche un solde débiteur de 4 231 Dinars.

31. Au 31/12/2024, le compte « Entreprises liées : compte courant C.O.T.I.F S.I.C.A.R » affiche un solde débiteur de 5 410 Dinars.

32. Au 31/12/2024, le compte « Entreprises liées : compte courant CIIM » affiche un solde débiteur de 317 787 Dinars.

33. Au 31/12/2024, le compte « Entreprises liées : compte courant BUSNIESS TOWERS » affiche un solde débiteur de 190 540 Dinars.

34. Au 31/12/2024, le compte « Entreprises liées : compte courant SMART MED » affiche un solde débiteur de 910 000 Dinars.

35. Au 31/12/2024, le compte « Entreprises liées : compte courant C.O.F.I.T.E-S.I.C.A.F » affiche un solde créditeur de 258 Dinars.

36. Au 31/12/2024, le compte « Entreprises liées : compte courant SERENITY » affiche un solde créditeur de 172 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2024, des rémunérations nettes correspondant aux salaires et autres avantages, pour un montant de 591 074 Dinars.

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence pour un montant total net de 112 500 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Juin 2024.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit au titre de l'exercice 2024, une rémunération exceptionnelle, pour un montant de 375 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision du conseil d'administration du 04 Juin 2024.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2025

**P/ CABINET CMC
Chérif BEN ZINA**

**P/ Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED**